

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 20 septembre 2021  
N° CP-2021-8-2-13

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

#### **Service instructeur**

Service tourisme et montagne

#### **Service consulté**

### **POLITIQUE DU TOURISME SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS A VOCATION TOURISTIQUE**

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace a réceptionné des demandes de subventions dans le cadre du dispositif « soutien aux organismes et associations à vocation touristique », de la part de :

- Clévacances Alsace,
  - l'Association des Gîtes Ruraux de France et du Tourisme Vert du Haut-Rhin,
  - La Ronde des Fêtes,
  - l'Association Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite,
  - et l'Association Départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin,
- pour leur fonctionnement en 2021.

Le présent rapport propose à la Commission permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement pour un total de 94 750 €, comme suit :

- 30 000 € à l'association Clévacances Alsace,
- 15 000 € à l'Association des Gîtes Ruraux de France et du Tourisme Vert du Haut-Rhin,
- 7 750 € à l'Association La Ronde des Fêtes,
- 6 000 € à l'Association Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite,
- et 36 000 € à l'Association Départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin.

## **1. L'association Clévacances Alsace**

### **1.1. L'association**

Clévacances France est une association nationale qui assure la promotion et la commercialisation de locations saisonnières. Elle délivre une notation aux logements proposés à la location par ses adhérents et leur donne des conseils.

Créé en 1995, le label Clévacances compte plus de 12 000 locations-gîtes et 3 000 chambres d'hôtes ; ce qui représente en 2020 plus de 8 500 propriétaires en France.

L'association Clévacances Haut-Rhin avait été créée en 2008, pour représenter la Fédération nationale. Dans le Bas-Rhin, le label Clévacances était géré par l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin.

Du fait de la création d'Alsace Destination Tourisme, l'association Clévacances a souhaité n'avoir également qu'une seule entité, en élargissant l'objet de l'association haut-rhinoise au périmètre alsacien et en l'ouvrant aux adhérents bas-rhinois. L'association Clévacances Alsace a ainsi vu le jour en janvier 2019.

Elle gère désormais le label Clévacances pour l'Alsace, qui compte à ce jour 239 propriétaires offrant 314 meublés, 47 chambres d'hôtes et 3 hébergements insolites.

Elle a un rôle important de conseil auprès des hébergeurs. Par exemple, en 2020, des journées d'information ont été organisées sur les thématiques suivantes : chèques vacances, création de page Facebook, outil de commercialisation et valorisation des hébergements.

De plus, des visites de contrôle sont effectuées tous les quatre ans, pour accompagner les propriétaires dans une démarche qualitative. Clévacances Alsace assure également le classement des meublés alsaciens, aux côtés de Gîtes de France, d'Alsace Destination Tourisme et d'organismes privés.

En 2020, 332 hébergements ont ainsi été visités dans le cadre du label et du classement.

L'association assure la promotion de ces hébergements et leur commercialisation auprès des touristes, à travers un site internet national et des réseaux sociaux alsaciens. Récemment, un nouveau flyer a été diffusé auprès de tous les partenaires touristiques.

En 2020, du fait de la crise sanitaire, les parcs locatifs national et alsacien se sont érodés (perte de 35 propriétaires pour l'Alsace). En effet, la situation a incité certains propriétaires âgés à arrêter et d'autres à louer leur hébergement à l'année. Afin de rassurer les hébergeurs et d'accueillir leurs clients en sérénité, Clévacances a mis en place un protocole sanitaire.

Pour 2021, l'association porte plusieurs actions de communication et de partenariat :

- Travail avec des bloggeurs pour alimenter ses réseaux sociaux.
- Démarchage des comités d'entreprises pour élargir sa cible. Elle a, en effet, constaté que certains gîtes ont accueilli l'année passée une clientèle de travailleurs, non négligeable en cas de restrictions de déplacements des touristes.
- Fidélisation des propriétaires avec des offres préférentielles négociées auprès d'entreprises alsaciennes pour améliorer la qualité de leur hébergement (photos, énergies, espaces verts, aménagement d'intérieur, etc.).

## 1.2. La demande de subvention

Pour 2021, l'association sollicite un soutien à son fonctionnement de 30 000 €. Ce montant est inscrit au budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les années passées, la subvention était répartie entre les deux Départements.

Son budget prévisionnel 2021, en pièce jointe, s'élève à 140 000 € (158 000 € en 2020). Clévacances a sollicité le Fonds de Solidarité de l'Etat à hauteur de 16 000 €, notamment pour faire face à une baisse des cotisations annuelles et des demandes de classement, du fait de la perte d'adhérents.

Pour équilibrer son budget, le poste de dépenses relatif aux actions de communication baisse et ne s'élève qu'à hauteur de 2 000 € cette année.

Une convention de partenariat et de financement pour l'année 2021 doit être conclue avec l'association, définissant ses missions et engagements et les modalités de versement de la subvention.

## **2. L'association des Gîtes Ruraux de France et du Tourisme Vert du Haut-Rhin**

### 2.1. L'association

L'association des Gîtes Ruraux de France et du Tourisme Vert du Haut-Rhin, plus connue sous l'appellation Relais Départemental des Gîtes de France du Haut-Rhin ou de Haute-Alsace, est le représentant au niveau du Haut-Rhin de la Fédération Nationale des Gîtes de France.

Elle gère plus de 1 200 structures (gîtes, chambres d'hôtes, citybreak, camping à la ferme, ...), pour 594 propriétaires. Le nombre d'hébergements est relativement constant ces dernières années, mis à part en 2020 car certains exploitants âgés ont arrêté leur activité, du fait de la crise.

L'association met en œuvre chaque année différents objectifs : labellisation des structures et classement des meublés de tourisme, formation des propriétaires, éductours, actions de promotion.

Le bilan de l'année 2020 enregistre une baisse globale de 36 % par rapport à 2019, avec 2 808 contrats réalisés contre 4 395 (- 97 % en mars et avril, - 70 % sur novembre et décembre).

En 2021, pour l'instant, Gîtes de France 68 observe une activité en dents de scie, mais avec une hausse de + 40 % par rapport à 2020. Si les marchés de Noël fonctionnent, ils pourraient avoir la même activité qu'en 2019.

Gîtes de France est une marque encore bien présente sur le plan national. La clientèle française réagit bien actuellement en choisissant des séjours en France et les médias ont apporté de la visibilité. Mais ces dernières années, l'association subit la concurrence forte des grandes plateformes de commercialisation comme Airbnb.

### 2.2. La demande de subvention

Pour 2021, l'association sollicite un soutien à son fonctionnement de 15 000 €, pour un budget prévisionnel de 261 500 €. Ce montant est inscrit au budget 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les années passées, le montant de la demande de subvention était similaire et l'association était soutenue par le Département du Haut-Rhin.

Cependant, une demande de soutien exceptionnelle a été faite en 2020, pour un montant supplémentaire de 45 000 €, qui n'a pas été accordé au motif que l'association disposait de réserves financières importantes pour couvrir les pertes liées à la crise.

Elle a également bénéficié d'un prêt garanti de l'Etat.

Cette année, le budget prévisionnel est moindre, car l'association l'a revu à la baisse, avec des charges adaptées pour l'équilibre budgétaire, en prévision de recettes à la baisse du fait de la crise.

La demande de l'association départementale du Bas-Rhin est en cours et sera présentée à une prochaine commission.

### **3. La Ronde des Fêtes**

#### **3.1. L'association**

Créée en 1982, la Ronde des Fêtes est une fédération qui comprend 54 associations adhérentes, réparties sur 50 communes, pour la plupart dans le Haut-Rhin, mais aussi dans le Bas-Rhin et sur les territoires limitrophes.

L'association a un rôle de fédération et d'impulsion, faisant vivre des fêtes traditionnelles et des dynamiques locales, à travers les missions suivantes menées par un salarié :

- promotion des manifestations, grâce à plusieurs outils de communication (site Internet, brochure, affiches, spots publicitaires, articles de presse, etc...), dans toute l'Alsace, la Suisse, l'Allemagne, le Territoire de Belfort,...
- mise à disposition de matériel ;
- services et conseils aux membres de la Ronde des Fêtes, dont l'organisation de colloques et de forums et l'édition d'un guide pratique.

En 2019, pour sa 37<sup>ème</sup> édition, elle a fait la promotion de plus de 60 fêtes, qui ont accueilli de 400 à 500 000 visiteurs et ont fédéré plus de 500 associations. En 2020, une seule fête a eu lieu, sur 50 prévues, du fait de la crise sanitaire.

Concernant sa future stratégie de développement, la structure souhaite amplifier ses recherches d'adhérents dans le Bas-Rhin, afin d'avoir une répartition de fêtes sur toute l'Alsace. Cette année, elle doit également communiquer plus fortement auprès des médias bas-rhinois.

#### **3.2. La demande de subvention**

Pour 2021, La Ronde des Fêtes sollicite un soutien à son fonctionnement de 8 000 €.

En 2019, le Département du Haut-Rhin a versé 3 150 € à l'association. A cette somme, s'est rajouté en 2020 le fonds d'urgence pour les associations du CD68 de 4 600 €. L'association a donc perçu 7 750 € en 2020 du Département du Haut-Rhin.

Le budget de l'association, en pièce jointe, est construit du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021. L'association explique la hausse du montant demandé par des difficultés liées à la crise actuelle, qui ont généré un déficit budgétaire sur l'exercice 2019-2020 à hauteur de 8 415 €, déficit qui se poursuit sur l'exercice 2020-2021 à hauteur de 8 470 €, même en intégrant la subvention augmentée de la Collectivité européenne d'Alsace.

La baisse des revenus s'explique par les raisons suivantes :

- l'association a diminué les contributions demandées aux associations (pas aux communes, par choix) sur l'exercice passé et c'est également prévu sur 2020-2021 (3 247 € sont inscrits ; en temps normal, les recettes liées aux cotisations représentent 38 000 €) ;
- ses ressources liées aux publicités insérées sur les supports de communication et le matériel (lignes de son budget « partenaires et sponsors », « annonces sur nappes et sur pochettes ») ont baissé et risquent de l'être encore en 2021 (25 575 € sont inscrits ; normalement, cela représente environ 40 000 €) ;
- les journaux comme DNA et L'Alsace envisagent de rendre payantes leurs prestations de publicités pour les fêtes (8 000 € sont inscrits en dépenses).

L'association diminue par conséquent ses dépenses (85 350 €, au lieu d'environ 115 000 €), mais cela ne suffit pas pour construire un budget à l'équilibre. Afin de compenser ses pertes, l'association s'appuie sur sa trésorerie (disponibilité de 55 437 € au 30 juin 2020) et espère un retour à la normale en 2022.

La somme de 3 150 € a été inscrite au BP 2021 de la CeA et un montant de 4 600 € a été inscrit en décision modificative, afin de maintenir le montant de l'aide à hauteur de 7 750 € en 2021, dans cette situation de crise.

#### **4. L'Association Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite**

##### 4.1. L'association

Désireux de faire connaître les traditions locales, une trentaine de restaurateurs du Sundgau, forts de leur savoir-faire traditionnel, se sont regroupés au sein de l'Association « Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite ».

L'association a pour but de mettre en valeur le produit phare du tourisme dans le Sundgau qu'est la carpe frite. Le label « Site Remarquable du Goût » lui a d'ailleurs été décerné par le Conseil National des Arts Culinaires.

En 2020, les Routes de la Carpe Frite ont fêté leurs 45 ans.

En 2020, l'association a participé en collaboration avec l'Office de Tourisme du Sundgau aux manifestations maintenues malgré la crise sanitaire : le Salon Festivitas et les Journées d'Octobre, à Mulhouse, pour promouvoir le Sundgau et les Routes de la Carpe Frite.

Elle a également réalisé différentes actions de communication : organisation d'accueils presse, participation à une émission France Bleu Alsace, achat d'espaces publicitaires dans les journaux et la presse gastronomique.

Elle organise aussi chaque année l'évènement « Les Carpailles » ; les restaurateurs proposent à cette occasion une revisite de la carpe frite et des variations autour de ce produit phare du Sundgau.

En 2021, elle a pour objectif d'accompagner ses membres dans la relance de leur activité grâce à des actions de communication comme la création et l'animation d'une page Facebook dédiée à l'association.

##### 4.2. La demande de subvention

Pour 2021, l'association sollicite un soutien à son fonctionnement de 6 000 €, montant similaire aux années passées, pour un budget prévisionnel de 10 000 €.

Ce montant est inscrit au budget 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace.

En 2020, l'association a enregistré un déficit de 2 037 €, car elle n'a pas sollicité les cotisations des adhérents du fait de la crise.

## **5. L'Association Départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin**

### 5.1. L'association

Sa vocation est d'apporter un soutien et une aide matérielle et financière à la trentaine d'associations locales du Haut-Rhin, représentant plus de 10 000 membres.

Elle verse en effet, de manière annuelle, une contribution financière à chaque association locale, destinée à couvrir une part des dépenses engagées dans le cadre de leurs missions.

Les actions menées par l'association départementale et par ses associations locales sont les suivantes :

- promotion du tourisme pédestre ;
- création et entretien de plus de 5 350 km de sentiers (entretien du balisage, du mobilier mis à disposition des randonneurs : bancs, panneaux d'accueil, tables d'orientation, portiques, entretien de ponts et passerelles, débroussaillage et entretien des accès à du patrimoine culturel comme les châteaux et naturel...) ;
- participation à la mise à jour des sentiers sur les cartes de l'Institut Géographique National ;
- mise à jour de la numérisation des sentiers pédestres du Club Vosgien 68 sur le site <https://datalsace.eu> de la Collectivité européenne d'Alsace, avec pour objectifs de faciliter le travail de cartographie réalisé par les différentes associations, de constituer pour le compte du Club Vosgien une base de données, de favoriser l'exercice des missions de service public sur lesdits sentiers (une réflexion pour étendre cette mission au Club Vosgien 67 est en cours) ;
- coopération avec le Schwarzwaldverein et la Regio Basiliensis, notamment pour la promotion du sentier Interregio dans le sud du département.

### 5.2. La demande de subvention

Pour 2021, le Club Vosgien du Haut-Rhin sollicite un soutien à son fonctionnement de 36 000 €, montant similaire aux années passées, pour un budget prévisionnel de 37 300 €.

Cette aide sera répartie comme suit :

- 32 000 € permettant de soutenir les actions des associations locales haut-rhinoises ;
- 4 000 € attribués au titre de la mission réalisée par l'association départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin et les associations locales dans le cadre de la mise à jour de la numérisation des sentiers pédestres du Club Vosgien sur le site <https://datalsace.eu> de la Collectivité européenne d'Alsace.

Ce montant est inscrit au budget 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Une convention de partenariat et de financement pour l'année 2021 doit être conclue avec l'association, définissant ses missions et engagements et les modalités de versement de la subvention.

La demande de l'association départementale du Bas-Rhin est en cours et sera présentée à une prochaine commission.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- D'attribuer une subvention de 30 000 € à Clévacances Alsace, pour son fonctionnement 2021 ; elle sera versée en une seule fois, après la signature de la convention et sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2020 ;
- D'approuver la convention de partenariat 2021, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et Clévacances Alsace et de m'autoriser à la signer ;
- D'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association des Gîtes Ruraux de France et du Tourisme Vert du Haut-Rhin, pour son fonctionnement 2021 ; elle sera versée en une seule fois, sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2020 ;
- D'attribuer une subvention de 7 750 € à La Ronde des Fêtes pour son fonctionnement au titre de 2021 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2020 ;
- D'attribuer une subvention de 6 000 € à l'Association Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite, pour son fonctionnement 2021 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2020 ;
- D'attribuer une subvention de 36 000 € à l'Association Départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin pour son fonctionnement au titre de 2021 ; elle sera versée en une seule fois, après la signature de la convention et sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2020 ;
- D'approuver la convention de partenariat 2021, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Association Départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin et de m'autoriser à la signer ;
- De prélever les crédits correspondants sur l'imputation suivante : n° opération P0590006 – chapitre 65 – nature 65748 – fonction 633.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY